

Modèle à adapter au cas particulier de chaque collectivité (commune, syndicat, communauté de communes, communauté d'agglomération...)

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE _____

Séance du _____

L'an deux mille _____, à _____ heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de _____, **Maire**.

Présents :

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire(s) :

AFFAIRES GENERALES

lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la protection d'un captage ou d'un groupe de captage(s) (dans un même périmètre de protection immédiate) d'eau destinée à l'alimentation humaine

<i>nom du captage</i>	<i>numéro de parcelle + section</i>
_____	_____
_____	_____

Madame le Maire / Monsieur le Maire :

- ⇒ **informe** qu'il est indispensable de mener à bien et de conduire à son terme la procédure pour la protection de(s) captage(s) d'eau listés dans le tableau ci dessus, procédure entreprise au titre de l'article L215-13 du code de l'environnement et L1321-2 du code de la santé publique. Conformément à la législation en vigueur, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est obligatoire pour réaliser les travaux, autoriser les prélèvements d'eau, acquérir par expropriation les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate si ce n'est pas possible à l'amiable, grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée afin de préserver les points d'eau contre toute pollution éventuelle,
- ⇒ **propose**, de confier si nécessaire, à un prestataire privé spécialisé (bureau d'études ou maître d'œuvre) dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence, **l'établissement du dossier préparatoire** pour chaque captage sur la base duquel l'hydrogéologue agréé donnera son avis, suivant la trame proposée dans l'Hérault http://www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr/actions/dup/dossier_preparatoire.pdf.
- ⇒ **propose**, de confier à un prestataire privé spécialisé (bureau d'études ou maître d'œuvre) dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence, **l'établissement des dossiers réglementaires de DUP** et le suivi auprès des services instructeurs de l'Etat (jusqu'à la recevabilité des dossiers par

l'Etat), suivant la trame proposée dans l'Hérault http://www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr/actions/dup/demande_autorisation.shtm.

- ⇒ **indique** que l'estimation prévisionnelle de l'établissement des dossiers préparatoires s'élève à la somme deHT, soit TTC, avec une aide possible de l'Etat par la Dotation Globale d'Equipement (DGE).
- ⇒ **indique** que l'estimation prévisionnelle de l'établissement des dossiers de DUP s'élève à la somme deHT, soit TTC, avec une aide forfaitaire du Conseil Général de 4 000 € par PPI et une aide forfaitaire de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse de 6 600 € par PPR, et un complément possible par la DGE.
- ⇒ **indique** que pour les différentes étapes de la procédure de DUP (dossier préparatoire, définition des travaux, dossiers réglementaires, enquête publique), l'Etat peut apporter un complément d'aide par la DGE.

OUI L'EXPOSE DE Madame le Maire / Monsieur le Maire,
ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- ⇒ **approuve** le lancement des études et prestations indispensables à l'aboutissement de l'ensemble de la procédure de DUP pour le(s) captage(s) listé(s) dans le tableau ci dessus,
- ⇒ **s'engage** à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de l'ensemble des dépenses à engager pour mener à bien la procédure de DUP pour le(s) captage(s) retenu(s) pour l'alimentation en eau potable de la commune,
- ⇒ **s'engage**
 - à acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate,
 - à obtenir les servitudes d'accès permanent au(x) installations : captage(s), réservoirs, canalisations de liaison...
- ⇒ **sollicite** le concours financier du Conseil général, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse et de l'Etat (DGE) pour la réalisation des dossiers préparatoires et réglementaires de DUP,
- ⇒ **donne mandat à Madame le Maire / Monsieur le Maire** pour signer tous documents relatifs à cette opération.

**Pour extrait certifié conforme, nom de la commune, les
jours, mois et an susdits**

Le Maire,